

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLAÇANT														
Nature de l'activité (1)		520 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	68 523	105,10 %				
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	28	0,04 %			
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 294	5,05 %			
	4		Montant net des recettes										AD	65 201	100,00%			
	5		Produits financiers (4)										AE	4	0,01 %			
	6		Gains divers (5)										AF	1 865	2,86 %			
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	67 070	102,87 %			
	3		8 Achats (6)										BA	3 583	5,50 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	160	0,25 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	139	0,21 %			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	414	0,63 %			
	13		Autres impôts										BS	500	0,77 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 292	3,52 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF	5 735	8,80 %			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17		Entretien et réparations											1 337	2,05 %			
	18		Personnel intérimaire											214	0,33 %			
	19		Petit outillage (11)											1 108	1,70 %			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité											472	0,72 %			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 402	2,15 %			
	22		Primes d'assurances											487	0,75 %			
	23		Frais de véhicules (12)											3 939	6,04 %			
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)											407	0,62 %			
	25		Charges sociales personnelles (13)										BT	7 567				
			dont obligatoires		BZ	1 841		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	114		BK	9 522	14,60 %			
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès											575	0,88 %			
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 510	2,32 %			
28		Frais d'actes et de contentieux											47	0,07 %				
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	459	0,70 %				
30		Autres frais divers de gestion											848	1,30 %				
31		Frais financiers (14)										BN	392	0,60 %				
32		Pertes diverses (15)										BP	28	0,04 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 877	58,09 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLAÇANT**

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 520 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)							CA	29 192	44,77 %
		35	Plus-values à court terme (16)							CB	82	0,13 %
		36	Divers à réintégrer (17)							CC	665	1,02 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)							CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)							CE	29 940	45,92 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)							CF		
		40	Frais d'établissement (19)							CG	2	
		41	Dotation aux amortissements (20)							CH	2 190	3,36 %
		42	Moins-value à court terme							CK	33	0,05 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	61	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	462	0,71 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	243	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	31				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)							CM	35	0,05 %
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)							CN	2 722	4,17 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)							CP	27 217	41,74 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)							CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :							CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :							CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :							CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :							AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véломoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)							
	T		X			9 906						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		